

# CONGÉS DE FIN D'ANNÉE

## LA DIRECTION REFUSE LE REPORT...

Depuis le début de l'année 2017, vos élus CFDT alertent la direction sur la particularité des congés scolaires de cette fin d'année.

**En effet, ils tombent à part égale sur l'année 2017/2018 !**

Dernière intervention à ce sujet en CE du pôle Nord-Est ce jeudi 30 août :

« **Depuis 2011, la direction demande 2 fois par an aux salariés leurs prévisions d'absences et de partager les vacances scolaires** dans les différents services pour assurer l'antenne avec l'emploi d'un minimum de CDD voire ZERO CDD. Les salariés jouent le jeu. Par ailleurs, cette année 2017 a été **chargée en événements**, notamment avec **les élections présidentielles et législatives**. Beaucoup d'entre nous se sont rendus disponibles pour assurer la couverture de ces événements, et n'ont pas posé de congés pendant ces périodes. Aujourd'hui, la direction peut saluer cet engagement et faire un geste en acceptant le report de 5 jours de congés annuels 2017 sur la première semaine de 2018. »

**Pour les PTA**, afin de déclencher **le dernier jour de fractionnement**, l'accord collectif prévoit qu'il faut poser 5 jours de congés annuels entre le 15 novembre et le 31 décembre, congés traditionnellement réservés pour les fêtes de fin d'année, période creuse en activité !

Mais pas de chance, cette année, tout le monde ne sera pas traité de la même manière :

Si vous êtes en congés du 23 décembre au 31 décembre, vous déclencherez un congé de fractionnement (que vous pourrez poser jusqu'au 31 janvier 2018) ; mais ceux qui seront en **congés du 30 décembre au 7 janvier pourront dire adieu au dernier fractionnement... Et, double peine, ils devront pomper sur leurs congés annuels de 2018 pour pouvoir prendre cette semaine !!!**

Pas de problème, nous répond la direction, les salariés liquideront leurs congés 2017 en les prenant, d'ici à la fin de l'année, hors périodes scolaires! Conséquence : les chefs de service devront compter avec plus d'absents que d'habitude avant Noël, au dernier trimestre 2017.

Ils devront aussi refuser des congés la dernière semaine de l'année à un bon nombre de salariés, puisque tous ne pourront pas partir en même temps... Et se débrouiller pour remplacer ceux qui liquideront leurs congés hors périodes scolaires, puisqu'alors les antennes seront en « activité haute ».

La direction se cache derrière un argument comptable. Mais ce refus de reporter 5 jours de congés, exceptionnellement, sur l'année prochaine risque de coûter très cher à l'entreprise.

**C'est pourquoi vos élus CFDT réitèrent leur demande : la direction doit revoir sa copie et autoriser un report des congés jusqu'au 7 janvier 2018.**

*Paris, le 4 septembre 2017*

CFDT Médias de France Télévisions - Bureau R 208

7, esplanade Henri de France 75015 Paris

01.56.22.88.21 Fax : 01.56.22.88.24